## Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

**DU FILS:** "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*, Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

**DU PÈRE:** "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

## Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une **terrible humeur et de plaies scrofuleuses.** Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses.** Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

**Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.**

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

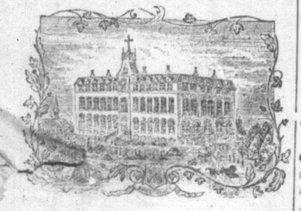

## Collège Saint-Joseph

**MEMRAMCOOK, N.-B.**

PROSPECTUS.

I.—Cet établissement est sous la direction des Religieux de Ste. Croix.

II.—Les matières qui y sont enseignées forment deux cours distincts: le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années; le cours classique est de cinq ans.

III.—Nul élève n'est admis au cours classique qu'il n'ait complété son cours commercial. Les langues française et anglaise y sont l'objet d'une égale sollicitude.

IV.—Conformément aux règles de l'établissement, l'instruction classique communiquée aux élèves s'assaisonnera de l'esprit chrétien et de son point de vue religieux.

V.—Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite du président du dit établissement.

VI.—[illegible] envois adressés aux élèves, seront soumis à l'inspection du délégué.

VII.—[illegible] revoyant à chaque terme [illegible] progrès, l'application, la [illegible] ainsi que les dépenses de [illegible] élèves qui n'arrivent qu'après la [illegible] régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois commencé doit être payé en entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes invariablement d'avance, en or ou en argent équivalent.

XI.—Des religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants aussi qu'au linge des élèves en général.

Les demi-pensionnaires couchent au Collège. Prix pensionnat: cinquante centins pour l'usage du lit. Pour plus amples informations s'adresser à

C. LEFEVRE, C. S. C., Président

de Famille
Remède et marchander. On se [illegible] guérissant Hom[illegible] Enfants.

[illegible] ingrédients inoffensifs mais plus actifs, le BAUME DES SEPT [illegible] commande fortement à la famille dont aucune ne peut se passer. [illegible] chaine précieuse, indispensable, [illegible] aux conséquences les plus graves [illegible] de tête, le mal de dents, le mal d'oreille, [illegible] de gorge, la pituite, l'indigestion, [illegible] aux reins et aux joints le frisson au [illegible] fièvres, le rhumatisme, la diarrhée, [illegible] dysenterie, le choléra, le baume des Sept [illegible] n'a pas de supérieur; et pour la dipthérie, l'usage en est instamment suivi d'une [illegible] guérison; les cas les plus revêches cèdent devant cette pandacée.

Pour plus amples détails et renseignements, voir les directions qui accompagnent chaque bouteille.

Prix: Bouteille d'un once 25 cents; de deux onces, 50 cts.

Manufacturé et à vendre par C. H. I. GENDRON, Rue Bonaccord, porte voisine de la Savonnerie, MONCTON, N. B.

Dépôt à Shédiac, chez Maximilien Poirier.

## MAISON ACADIENNE.

**TABLE DE BILLARD & SALLE A MANGER.**

Le soussigné désire annoncer au public voyageur qu'il a ouvert

**une salle de billard**

A sa résidence "LA MAISON ACADIENNE," où le public peut y avoir huîtres et repas de première classe.

**Jos. Gallant, Shédiac.**

1 décembre


## FEUILLETON

# LA DETTE DE SANG

OU

le meilleur homme d'épée de son temps

DEUXIÈME PARTIE.

## L'hotel de Nevers.

VIII

LA VEUVE DE NEVERS

*Suite.*

Le géant, rugissant, écumant, suant, laissait des efforts insensés pour dégager son cou. Esope II, voyant qu'on ne lui demandait point grâce, serra les genoux. Le géant tira la langue. On le vit devenir écarlate, puis bleuir; il parait que ce bossu avait de vigoureux muscles. Au bout de quelques secondes, la Baleine vomi un dernier blasphème et cria grâce d'une voix strangulée. La foule trépigna. Jonas lâcha prise aussitôt, sauta à terre lestement, jeta une pièce d'or sur les genoux du vaincu, et courut chercher sa planche, ses plumes, son écritoire, en disant gaiement:

—Allons, pratiques, à la besogne.

Aurore de Caylus, veuve du duc de Nevers, femme du prince de Gonzague, était assise dans un beau fauteuil à dossier droit, en bois d'ébène comme l'ameublement entier de son oratoire. Elle portait le deuil sur elle et autour d'elle. Son costume, simple jusqu'à l'austérité, allait bien à l'austère simplicité de sa retraite.

C'était une chambre à voûte carrée, dont les quatre pans encadraient un médaillon central peint par Eustache Lesueur, dans cette manière ascétique qui marqua la deuxième époque de sa vie. Les boiseries en chêne noir, sans dorures avaient au centre de leurs panneaux de belles tapisseries représentant des sujets de piété. Entre les deux croisées, un autel était dressé. L'autel était en deuil, comme si le dernier office qu'on y avait célébré eut été la messe des morts. Vis-à-vis de l'autel, était un portrait en pied du duc Philippe de Nevers à l'âge de vingt ans. Le portrait était signé Mignard Le duc y avait son costume de colonel-général des gardes-suisses. Autour du cadre se drapait un crêpe noir. C'était un peu la retraite d'une veuve païenne, malgré les pieux emblèmes qui s'y montraient de toutes parts. Artémise baptisée eût rendu un culte moins éclatant au souvenir du roi Mausole. Le christianisme veut dans la douleur plus de résignation et moins d'emphase. Mais il est si rare qu'on soit obligé d'adresser pareil reproche aux veuves! D'ailleurs, il ne faut point perdre de vue la position particulière de la princesse, qui avait cédé à la force en épousant M. de Gonzague. Ce deuil était comme un drapeau de séparation et de résistance.

Il y avait dix-huit ans qu'Aurore de Caylus était la femme de Gonzague. On peut dire qu'elle ne le connaissait pas; elle n'avait jamais voulu ni le voir ni l'entendre.

Gonzague avait fait tout au monde pour obtenir un entretien. Il est certain que Gonzague l'avait aimée: peut-être l'aimait-il encore, à sa manière. Il avait grande opinion de lui-même, et avec raison. Il pensait, tant il était sûr de son éloquence, que si une fois la princesse consentait à l'écouter, il sortirait vainqueur de l'épreuve. Mais la princesse, inflexible dans son désespoir, ne voulut point être consolée. Elle était seule dans la vie. Elle se complaisait dans cet abandon. Elle n'avait pi un ami, ni une confidente, et le directeur de sa conscience lui-même n'avait que le secret de ses péchés. C'était une femme fière et endurcie à souffrir. Un seul sentiment résistait vivant dans ce cœur cuirassé: l'amour maternel. Elle aimait uniquement, passionnément le souvenir de sa fille. La mémoire de Nevers était pour elle comme une religion. La pensé de sa fille la ressuscitait et lui rendait de vagues rêves d'avenir. Personne n'ignore l'influence profonde exercée sur notre être par les objets matériels. La princesse de Gonzague ne r[illegible] à la conjection, à se tirer avec [illegible] ier, toujours entourée de tableaux [illegible] muets et lugubres, était amoindrie dans son intelligence et dans sa sensibilité. Elle disait parfois au prêtre qui la confessait:

—Je suis une morte.

C'était vrai. La pauvre femme restait dans la vie comme un fantôme. Son existence ressemblait à un douloureux sommeil. Le matin, quand elle se levait, ses femmes silencieuses procédaient a sa sombre toilette; puis sa lectrice ouvrait un livre de piété. A neuf heures, le chapelain venait dire la messe des morts. Tout le reste de la journée elle était assise, immobile, froide, seule. Elle n'était pas sortie de l'hôtel une seule fois depuis son mariage. Le monde l'avait crue folle. Peu s'en était fallu que la cour ne dressât un autre autel à Gonzague pour son dévouement conjugal. Jamais en effet, une plainte n'était tombée de la bouche de Gonzague.

Une fois la princesse dit à son confesseur, qui lui voyait les yeux rougis par les larmes:

—J'ai rêvé que je revoyais ma fille. Elle n'était plus digne de s'appeler Mlle de Nevers.

—Et qu'avez vous fait dans votre rêve? demanda le prêtre.

La princesse, plus pâle qu'une morte et oppressée, répondit:

—J'ai fait, dans mon rêve, ce que je ferais en réalité, je l'ai chassée!

Elle fut plus triste et plus morne depuis ce moment. Cette idée la poursuivit sans relache. Elle n'avait jamais cessé, cependant, de faire les plus actives recherches en France et à l'étranger. Gonzague avait toujours caisse ouverte pour les désirs de sa femme. Seulement, il s'arrangeait de manière à ce que tout le monde fût dans le secret de ses générosités.

Au commencement de la saison, le confesseur de la princesse avait pourtant placé près d'elle une femme de son âge veuve comme elle, qui lui inspirait de l'intérêt. Cette femme se nommait Madeleine Giraud. Elle était douce et dévouée

La princesse avait fait choix d'elle pour l'attacher plus particulièrement à sa personne. C'était Madeleine Giraud qui répondait maintenant à de Peyrolles chargé deux fois par jour de venir chercher des nouvelles de la princesse, de solliciter pour Gonzague la faveur de présenter ses hommages, et d'annoncer que le couvert de madame la princesse était mis.

Nous connaissons la réponse quotidienne et uniforme de Madeleine: Madame la princesse remerciait M de Gonzague; elle ne recevait pas; elle était trop souffrante pour se mettre à table.

Ce matin, Madeleine avait eu beaucoup d'ouvrage. Contre l'ordinaire, de nombreux visiteurs s'étaient présentés, demandant à être introduits auprès auprès de la princesse. C'étaient tous gens graves et considérables. M. de Lamoignon, le chancel er d'Aguesseau, le cardinal de Bissy; MM. les ducs de Foix et de Montmorency Luxembourg, ses cousins, le prince de Monaco, avec M. le duc de Valentinois son fils et bien d'autres. Ils venaient tous la voir à l'occasion de ce solennel conseil de famille qui devait avoir lieu aujourd'hui même, et dont ils étaient membres.

Sans s'être donné le mot, ils désiraient s'éclairer sur la situation présente de madame la princesse, et savoir si elle n'avait point quelque grief secret contre le prince son époux. La princesse refusa de les recevoir.

Un seul fut introduit, ce fut le vieux cardinal de Bissy, qui venait de la part du régent. Philippe d'Orléans faisait dire à sa noble cousine que le souvenir de Nevers vivait toujours en lui. Tout ce qui pourrait être fait en faveur de la veuve de Nevers serait fait.

—Parlez, madame, acheva le cardinal. Monsieur le régent vous appartient. Que voulez-vous?

—Je ne veux rien, répondit Aurore de Caylus.

Le cardinal essaya de la sonder. Il provoqua ses confidences ou même ses plaintes. Elle garda le silence obstinément. Le cardinal sortit avec cette impression qu'il venait de voir une femme à demi folle. Certes, ce Gonzague avait bien du mérite!

Le cardinal venait de prendre congé au moment où nous entrons dans l'oratoire de la princesse. Elle était immobile et morne, suivant son habitude. Ses yeux fixes n'avaient point de pensée. Vous eussiez dit une image de marbre. Madeleine Giraud traversa la chambre sans qu'elle y prit garde. Madeleine s'approcha du prie-Dieu qui était auprès de la princesse, et y déposa un livre d'heures qu'elle tenait caché sous sa mante. Puis elle vint se mettre devant sa maîtresse, les bras croisés sur sa poitrine, attendant une parole ou un ordre. La princesse leva sur elle son regard et dit:

—D'où venez-vous, Madeleine?

—De ma chambre répondit celle-ci.

Les yeux de la princesse se baissèrent. Elle s'était levée tout à l'heure pour saluer le cardinal. Par la fenêtre, elle avait vu Madeleine dans le jardin de l'hôtel, au milieu de la foule des agioteurs. C'étaient assez pour réveiller toutes les défiances de la veuve de Nevers. Madeleine, cependant, avait quelque [illegible] de tous leurs sentiments haineux, et la [illegible] un cri.

Elle se frotta les yeux, elle promena son regard tout autour d'elle pour se bien convaincre qu'elle ne rêvait point.

—Le livre n'a pas bougé de là, murmura-t-elle.

Si elle l'avait vu entre les mains de madeleine, elle aurait cessé de croire au miracle. Car elle crut elle crut à un miracle. Sa riche taille se redressa de toute sa hauteur, l'éclair de ses yeux se ralluma; elle fut belle comme au jour de sa jeunesse. Belle et fière, et forte. Elle se mit à genoux devant le prie-Dieu Le livre ouvert était sous ses yeux. Elle lut, pour la dixième fois, en marge du psaume, ces lignes tracées par une main inconnue, et faisant une réponse au premier verset qui dit: Ayez pitié de moi, Seigneur. L'écriture inconnu répondait: Dieu aura pitié, si vous avez foi. Ayez du courage pour défendre votre fille; rendez-vous au tribunal de famille, fossiez-vous malade ou mourante...et souvenez vous du signal convenu autrefois entre vous et Nevers."

—Sa devise! balbutia Aurore de Caylus: *J'y suis!* Mon enfant! reprit-elle les larmes aux yeux: ma fille!

Puis avec éclat:

—Du courage, pour la défendre! Oui du courage, et [illegible] défendra!

de cela Madeleine.

—Madame, s'écria celle-ci, ma chère maîtresse, quand vous devriez me chasser...

—Je vous chasserai, Madeleine.

—J'aurai fait mon devoir, madame, je vous aurai dit: "Ne voulez-vous point retrouver votre enfant?"

La princesse, tremblante et plus pâle, mit ses deux mains sur les bras de son fauteuil. Elle se leva à demi. Dans ce mouvement, son mouchoir tomba. Madeleine se baissa rapidement pour le lui rendre. La poche de son tablier rendit un son argentin. La princesse fixa sur elle son regard vainqueur.

—Vous avez de l'or! murmura-t-elle.

Puis, d'un geste qui n'appartenait ni à sa haute naissance ni à la fierté réelle de son caractère, d'un geste de femme soupçonneuse qui veut savoir à tout prix, elle plongea sa main vivement dans la poche de Madeleine.

Celle-ci joignit les mains en pleurant La princesse retira une poignée d'or: dix ou douze quadruples d'Espagne.

—Monseigneur de Gonzague arrive d'Espagne! murmura-t-elle encore.

Madeleine se jeta à genoux.

—Madame, madame! s'écria-t-elle en pleurant; mon petit Charlot étudiera, grâce à cet or. Celui qui me l'a donné vient aussi d'Espagne. Au nom de Dieu, madame, ne me renvoyez qu'après m'avoir écoutée!

—Sortez! ordonna la princesse.

Madeleine voulut supplier encore. La princesse lui montra la porte d'un geste impérieux, et répéta:

—Sortez!

Quand elle eut obéi, la princesse se laissa retomber sur son fauteuil.

Ses deux mains blanches et maigres couvrirent son visage.

—J'allais aimer cette femme! murmura-t-elle avec un frémissement d'effroi.

—Oh! se reprit elle, tandis que son visage exprimait l'angoisse profonde de l'isolement: personne! faites, mon Dieu! que je ne me fie à personne!

Elle resta un instant ainsi, la figure couverte de ses mains, puis un sanglot souleva sa poitrine.

—Ma fille! ma fille! dit-elle d'un accent déchirant: Sainte Vierge, je souhaite, qu'elle soit morte! Au moins près de vous je la retrouverai.

Les accès violents étaient rares chez cette nature éteinte. Quand ils venaient, la pauvre femme restait longtemps brisée. Elle fut quelques minutes avant de pouvoir modérer ses sanglots. Quand elle recouvra la voix, ce fut pour dire:

—La mort! mon sauveur, donnez-moi la mort!

Puis, regardant le crucifix sur son autel.

—Seigneur Dieu! n'ai-je pas assez souffert? Combien de temps durera encore ce martyre?

Elle étendit les bras, et de toute l'expression de son âme torturée:

—La mort! Seigneur Jésus! répétait-elle; Christ saint, par vos plaies et par votre passion sur la croix. Vierge mère, par vos larmes, la mort, la mort!

Les bras lui tombèrent, ses paupières se fermèrent, et elle s'affaissa renversée sur le dossier de son fauteuil. Un mourant, on eût pu croire que le ciel clément l'avait exaucée, mais bientôt des tressaillements faibles agitèrent tout son corps: ses mains crispées remuèrent. Elle rouvrit les yeux et regarda le portrait de Nevers. Ses yeux restèrent secs et reprirent cette immobile fixité qui avait quelque chose d'effrayant.

Il y avait, dans ce livre d'heures que Madeleine Giraud venait de poser sur le coin du prie-Dieu, une page où le volume s'ouvrit tout seul tant l'habitude avait fatigné la reliure. Cette page contenait la traduction française du psaume *Miserere mei, domine.* La princesse de Gonzague le récitait plusieurs fois chaque jour. Au bout d'un quart d'heure, elle étendit la main pour prendre le livre d'heures. Le livre s'ouvrit à la page qui contenait le psaume Durant un instant, les yeux fatigués de la princesse regardèrent sans voir. Mais tout à coup elle [illegible] une âme, qui s'était prise d'une sincère et respectueuse pitié pour cette grande douleur.

—Madame la princesse, murmura-t-elle, veut-elle me permettre de lui parler?

Aurore de Caylus eut un sourire amer et pensa;

—Encore une qu'on a payée pour mentir.

Elle avait été trompée si souvent!

—Parlez, ajouta-t-elle tout haut.

—Madame la princesse, reprit Madeleine, j'ai un enfant, c'est ma vie; je donnerais tout ce que je possède au monde, excepté mon enfant, pour que vous soyez une heureuse mère comme moi.

La veuve de Nevers ne répondit rien.

—Je suis pauvre, poursuivit Madeleine, et, avant les bontés de madame la princesse, mon petit Charlot manquait souvent du nécessaire. Ah! si je pouvais payer madame la princesse de tout ce qu'elle a fait pour moi!

—Avez vous besoin de quelque chose, Madeleine?

—Non oh non! s'écria celle-ci; il s'agit de vous, madame, rien que de vous. Ce tribut [illegible] de vie.

—Je vous défends de main à il co[illegible] ...on les mé nu; j'av[illegible] inconnu à

## LA SITUATION

PAR

**Mgr Alexandre Taché,**

*Archevêque de St-Boniface.*

*Les sauvages*

*Suite.*

Les sauvages du Nord-Ouest! Voilà une classe d'hommes bien peu comprise du peuple Canadien en général et qui ne le sera jamais entièrement que par ceux qui parlent leur langue, qui ont vécu avec eux et qui leur ont voué leurs sympathies Jamais le Canada ne saura quelle épreuve il fait subir aux fiers enfants du désert, en les parquant sur des réserves pour souffrir les angoisses de la faim et dévorer les répugnances d'une demie captivité.

Il faut avoir vu l'indomptable sauvage se dresser au milieu des immenses prairies; se draper avec complaisance, dans sa demie nudité; promener son regard de feu sur ces horizons sans bornes; humer une atmosphère de liberté qui ne se trouve nulle part ailleurs; se complaire dans une sorte de royauté qui n'avait ni les embarras de la richesse, ni la responsabilité de la dignité!

Il faut avoir vu cet infatigable chasseur, élevant jusqu'à une sorte d'enthousiasme religieux, les péripéties, les chances et les succès d'une chasse, qui n'a jamais eu de parallèle!

Il faut avoir connu ce flaneur à qui l'abondance permettait de passer presque toute sa vie dans une oisiveté à laquelle le caprice seul offrait des variétés Oui, il faut avoir vu tout cela et voir le sauvage d'aujourd'hui, traînant sa misère; privé de son incomparable indépendance; dans un état continuel de gêne et de demi-jeûne; ayant ajouté à ces vices les dégoutantes conséquences de l'immoralité des blancs!

Il faut avoir vu tout cela, et l'avoir vu sous l'influence de la sympathie pour comprendre tout ce que souffrent les Sauvages aujourd'hui.

Qu'on ne parle pas *des traités* comme compensation à ce changement. Ces traités, le sauvage sans culture de les a pas compris. Il en a compris la forme, si vous voulez, mais il n'en a pas saisi la portée, par conséquent il n'a pas accepté les conséquences. Je dis plus, le gouvernement et ceux qui ont fait des traités en son nom n'ont jamais compris eux mêmes ce qu'ils faisaient, dans ce sens du moins qu'ils n'ont jamais su quelle position inacceptable ils préparaient aux Sauvages, en maintes circonstances. Aussi, volontiers, je dirai, avec Son Excellence le Gouverneur Général: "Il ne faut pas être surpris de voir ces pauvres Sauvages se livrer de temps à autre à une sorte de désespoir." Les plus stoïciens ne pourront s'empêcher de dire que ces Sauvages ont "un droit moral à un traitement équitable."

C'est plus le temps que jamais de penser aux fau es qui ont été commises à leur égard. On les a laissés en proie aux séductions d'hommes d'une immoralité révoltante et quand l'attention a été attirée sur ce point, les amis de l'humanité ont eu un regret de plus à enrégistrer, par suite les Sauvages ont conçu un profond mépris pour des personnes qu'ils auraient eu besoin de respecter.

Dans d'autres circonstances on a dépouillé les Sauvages de la pitence qui leur était assignée, ou on la leur a donné de plus mauvaise grâce qu'on *ne sert un chien* On a dit blanc et noir quand ce n'était ni l'un ni l'autre. L'indien qui est beaucoup plus intelligent qu'on ne fait semblant de le croire a senti son mépris s'augmenter.

C'est parmi les sauvages surtout, qu'il est important de faire un choix judicieux de ceux qui ont à exercer une autorité quelconque. Ce choix je suis heureux de le dire, est ce qu'il doit être en maints endroits, et la conséquence c'est que, là, les Sauvages sont satisfaits et le gouvernement a aussi raison de l'être.

Rien, absolument rien ne peut atténuer les massacres du lac La-Grenouille, c'est même une sentimentalité exagérée, que de vouloir blâmer le gouvernement d'avoir laissé exécuter les auteurs de ces forfaits.

Je ne veux donc nullement justifier les Sauvages, mais puisqu'il est à propos que la vérité soit connue, et au risque d'étonner beaucoup, j'affirme que ces massacres n'ont pas été sans provocation du moins éloignées.

J'invoque le témoignage d'une des victimes elle-mêmes. Le Révd. P. Fafard disait à un de ses confrères qui me l'a répété: *Un tel est d'une brutalité indigne envers les Sauvages. Il se fera tuer quelque jour.* Celui dont il était question a été tué et deux généreux missionaires ont augmenté le nombre des victime, qu'ils voulaient protéger.

Un gentilhomme, contre la véracité duquel je ne puis avoir de doute, m'a assuré à moi même que des Sauvages lui avait dit, en 1884, que tel individu *les traitait comme des chiens*, et ce dernier aussi a été tué par un Sauvage qui se plaignait de lui. Je dis ces choses si pénibles à dire, parce que les deux cas que je cite ne sont pas les seules exceptions aux bons traitements auxquels ces pauvres gens ont un droit moral, et je le dis, puisque je parle pour l'avenir encore plus que pour le passé.

Bien sûr, personne ne m'accusera de manquer de patriotisme ni de justice, quand j'affirme que je regrette beaucoup que certains employés n'aient pas été dignes de la confiance que je suis si heureux de voir accorder à d'autres du département indien, qui certainement méritent cette confiance à un haut degré. Sans flatterie ni hésitation, je dis qu'il y a dans ce département, comme dans les autres, des hommes honorables, dévoués et intelligents, qui font du mieux possible, au milieu des difficultés sans nombre qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leurs devoirs.

On a tort de jeter sur les Métis toute la responsabilité du soulèvement des sauvages. L'alliance des uns et des autres est naturelle et doit se produire indépendamment de toute tentative adhoc. Il y a entre ces deux races communauté de langage, d'origine et j'ajouterai de mécomptes.

Dans la prairie et dans la forêt, le sauvage a reconnu la supériorité du Métis, sans la jalouser, parce que c'était son parent; aussi, dès que les Métis ont manifesté du mécontentement, les sauvages en ont nécessairement tiré une conclusion *a fortiori*, qui n'a pas pu manquer d'avoir son effet. C'est une des raisons pour lesquelles il était si important de ne pas s'aliéner l'affection des Métis, mais bien au contraire, de se les ménager, comme intermédiaires efficaces.

Non seulement les sympathies naturelles des Sauvages pour les Métis se sont manifestées au milieu de nos troubles, mais les différentes nations sauvages ont senti naître cette sympathie les une pour les autres.

Les Cris et les Pieds Noirs se sont poursuivis, pendant les générations, d'une haine féroce. Les missionnaires avaient réussi à diminuer la férocité, sans pouvoir détruire la haine nationale. Aujourd'hui, cette haine a fait place à l'amitié. Crow Foot pleure la captivité de Pound Maker et de Gros Ours. La tribu entière des Pieds Noirs donnait des signes de peines, quand on lui apprenait la mort d'un Cris ou d'un Assiniboine tué à la guerre, le printemps dernier.

Ce seul fait a une portée immense, il indique que les blancs sont devenus l'ennemi commun, le seul ennemi.

Ceci prouve aussi qu'on faisait un calcul aussi faux que cruel, quand on parlait d'armer d'armer les Pieds Noirs contre les Cris. Ce procédé n'aurait eu d'autre résultat que de procurer des armes aux uns et aux autres, pour l'anéantissement des blancs dans le Nord-Ouest.

J'ai lu ces jours derniers, quelques réflexions qui m'ont paru bien étrange. C'était, faut-il le dire, des plaisanteries sur la pendaison de sauvages à Battleford. L'auteur de ces inepties menaçait ni plus ni moins les Indiens du Nord-Ouest de les pendre tous, pour leur donner une leçon efficace. "Que le canon soit la dernière raison des Rois," c'est déjà assez regrettable; mais que dire de ceux qui veulent que la corde soit la première raison de civilisation chrétienne vis à vis de nos sauvages, à la première difficulté sérieuse que nous avons avec eux!

Avant de terminer ces réflexions, je me crois tenu de dire quelle est pour les sauvages, l'impression produite sur eux par les événements qui se sont déroulés dans le Nord Ouest. Je ne sais pas encore, ce qu'ils pe sent des exécutions qui viennent d'avoir lieu, mais je sais bien ce qu'ils pensent du mouvement de nos troupes.

Le Canada serait dans l'erreur, s'il croyait que les sauvages du Nord Ouest sont terrifiés et qu'ils ont une très haute idée de nos armements; c'est tout le contraire qui a lieu. Ce résultat doit étonner, mais, quelqu'étonnant qu'il soit, il a ses dangers et il est à propos qu'il soit connu, pour éviter des méprises.

*Louis Riel.*

J'ai promis de dire la vérité sans tergiversation, aussi il me faut aborder le point le plus délicat de la question de nos troubles et parler de celui qui a été le plus en évidence et que l'on dit résumer toute la situation.

Louis Riel a été choisi par les Métis comme leur chef. Ils sont allés le chercher sur la terre étrangère; ils l'ont amené au milieu d'eux, sur les bords de la Saskatchewan. Cette demande s'est faite par suite de l'inutilité des efforts tentés par les Métis et leurs amis pour faire reconnaître leurs droits. Les Métis, ne comprenant pas comment on s'obstinait à les ignorer, se sont persuadés qu'ils étaient joués par ceux mêmes en qui ils avaient mis jusqu'alors leur confiance. Ils crurent que Riel étant des leurs, ayant souffert avec eux et pour eux, mettrait plus de zèle à faire valoir leur cause, et par cela même obtiendrait plus de succès. Riel se rendit à Batoche, excité par les uns, sollicité par les autres il crut voir l'unanimité entre toutes les sections de la population et persuadé par cela même, d'un succès facile, il commença une agitation toujours dangereuse, surtout au milieu d'une population plus prompte à l'action qu'avide de parler.

Cette agitation développa de plus en plus le mécontentement. Des menaces indiscrètes, des vantardises stupides et des encouragements secrets conduisirent les esprits à un état d'excitation des plus déplorables. L'assurance qu'on enverrait une commission ne fut point acceptée; on aima mieux croire à une rumeur qui allait à dire qu'au lieu de leur accorder leurs droits, les autorités envoyaient des fers pour le chef et du plomb pour ceux qui le protégeraient, cette conviction pro-

*Suite à la 1re page*


## 1885—JANVIER—1885

## McSWEENEY BROS.

Offrant maintenant à des prix excessivement réduits des

Marchandises de goût et d'étoffe,
TAPIS, MEUBLES, FLANELLES,
COUVERTES, CHALES, DRAPS,
TWEEDS, COATING, HARDES

Habillemennt faits sur commandes à court avis.

Nous n'employons que des tailleurs et des couturiers expérimentés.

**On envoie des échantillons de drap et une liste de prix, sur demande.**

**McSweeney Frères**

Magasin de brique,

Moncton, 17 Janvier 1885.

## B. S. SMITH,

Encanteur licencié pour le comté de Kent,
BOUCTOUCHE, N. B.

Se charge de faire les encans et de voir aux annonces nécessaires. Satisfaction aux patrons Termes raisonnables.

8 février 1885—1a p.

## LA PHARMACIE DE SHEDIAC

est la meilleure place où vous pouvez à Shédiac acheter à meilleur marché vos

**Drogues,**
**Medecines patentees,**
**Parfumerie,**
**Brosses a cheveux,**
**Peignes, etc., etc.**

La préparation des prescriptions des médecins, une spécialité,

**Charles R. Estey,**

(ci-devant chez MM. John H. Lakin & Co., pharmaciens, Boston)

PROPRIÉTAIRE

## Les Amers Bon Jour

**Un tonique excellent**

Approuvé par la faculté des Analystes municipaux de Bordeaux.

Maximilien Poitier, agent pour Shédiac.

**JE VIENS DE RECEVOIR**

le plus bel assortiment de

## CARTES DE NOEL

et autres

## Objets de fantaisie

qui se soit vu ici. Vous trouverez toujours chez moi l'assortiment de

**Marchandises le plus varie**

et le MEILLEUR MARCHE qu'il se puisse voir dans les environs

**Venez, s'il vous plait, vous en convaincre.**

**Mme. C. H. Galland.**

Shédiac, 1er Déc. 85.

Chemin de fer Intercolonial.

## Fetes de Noel et du Jour de l'An

**DES BILLETS D'EXCURSION**

seront émis de toutes les stations au prix *d'un passage de première classe,* Mercredi, Jeudi et Vendredi, les 23, 24 et 25 Décembre, et Mercredi, Jeudi et Vendredi, 30 et 31 Décembre et 1er Janvier.

Ces billets seront bons pour le retour par n'importe quel convoi à passagers jusqu'au 5 Janvier 1886.

D. POTTINGER,
surintendant-en-chef

Bureau du chemin de fer,
Moncton, 18 Déc. 1885.—2i.

## J. C. VAUTOUR,

MARCHAND DE NOUVEAUTES
GROCERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, ETC.,
RICHIBOUCTOU, N. B.

Assortiment toujours au complet. Importations quotidiennes. Vend à grand marché. Pratiques servies avec ponctualité et exactitude. Le public acheteur trouvera son profit à venir examiner les marchandises et s'informer des prix.

Chemin de fer Intercolonial

## 1885—Arrangement d'Hiver—1886

A partir de LUNDI, le 16 Novembre 1885 les convois voyageront comme suit, tous les jours le dimanche excepté.

Laisseront Shédiac

| | |
|---|---|
| Accommodation pour St. Jean, | 6.40 A.M. |
| Express pour Halifax et Pictou, | 11.02 " |
| do pour St. Jean | 2.27 P.M. |

ARRIVERONT

| | |
|---|---|
| Express de St. Jean de Halifax et Pictou | 12.18 P.M |
| Accommodation de St. Jean. | 3.48 P.M. |
| | 6.25 " |

Tous les trains sont basés sur le temps du méridien oriental.

D. POTTINGER
surintendant

Bureau du chemin de fer,
Moncton, 11 Nov. 1885—241

## A VENDRE

AU

## Bureau du MONITEUR ACADIEN

PETITS CATECHISMES,
CARTES DU ROSAIRE,
LANCS DE COMPTE DE TAXE
(*Rate-Bills*) à l'usage de MM. les secrétaires-trésoriers des district d'écoles,
FILLETS DE CONNAISSEMENT
(*Bills of lading,*) etc.